

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/26

SEANCE ORDINAIRE du 17 avril 2026

OBJET :

**Modification du nombre
de Membres de la
Commission Communale
d'Action Sociale (CCAS)**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 17 avril à 19h30, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 13 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

Etaient présents : Chrystelle CAUBET, Mathieu MARTINS, Sylvie FARRELL, Arnaud LAFONT, Adjoints
Eugénie BRAY, Olivier FEUTRY, Laura CREUS, Rémy BAVAY, Sophie MAHAUT, Yann GUÉGAN, Céline CORVISY, Cynthia LABELLE, Daniel VIGIER, Conseillers

Absent : Pierre VAUDOLON donne pouvoir à Christophe NICOLAS

Monsieur Arnaud LAFONT est élu secrétaire de séance

15

Présents :

VU Les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles;

14

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale (CCAS),

Votants

15

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres de la Commission Communale d'Action Sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

Considérant qu'il faut porter le nombre de membre à 5 du fait de la candidature déposée par Monsieur Rémy BAVAY pour devenir membre de la Commission Communale d'Action Sociale ;

Après en avoir délibéré à la **l'unanimité**, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de modifier le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger à la Commission Communale d'Action Sociale et de le porter à **5** ;

Est élu comme nouveau membre de la Commission Communale d'Action Sociale :

Monsieur Rémy BAVAY

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Le Secrétaire de séance
Arnaud LAFONT

Le Maire,
Christophe NICOLAS

Arnaud Lafont



Christophe Nicolas